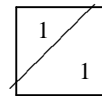


Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2884		Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		
				3	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	{	biens	209	214	
			services *	217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	1 500
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	1 954
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)				244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 954	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-454	
Produits financiers (III) 280		40 000		Charges financières (V) 294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	232	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	39 314	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	39 314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324		232	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	2 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies A) 987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344				
ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
BUD (44 sexdecies) 992						
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	40 000	
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 546	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	1 546	

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="191000"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



**EXPERTS-COMPTABLES D.E.
COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Philippe ANGLADE
Pauline BASTIN-LAVAUZELLE
Florence LAPEYRERE
Vincent NIGRO
Justine SAUMITOU
Olivier THIÉBAUT
Céline WANGERMEZ

**NOS EXPERTS MÉTIERS
DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE**

Karine MOSS
SOCIAL ET PAIE
Sylvain LAGRANGE
DIRECTEUR DE BUREAU
Fabrice DELPECH

BORDEAUX

46 allées de Tourny
33000 Bordeaux
' : 05 56 86 04 22
: : bordeaux@groupecaec.fr

ARTIGUES

27 avenue de l'Île de France
33370 Artigues-près-Bordeaux
' : 05 56 86 04 22
: : artigues@groupecaec.fr

LANGON

48 crs du M^{al} de Lattre de
Tassigny
33210 Langon
' : 05 57 98 11 40
: : langon@groupecaec.fr

MÉRIGNAC

81 avenue de Magudas
33700 Mérignac
' : 05 56 12 18 52
: : merignac@groupecaec.fr

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

20 Bis allée du Champ de Foire
33240 Saint-André-de-Cubzac
' : 05 56 86 04 22
: : artigues@groupecaec.fr

www.groupecaec.fr

2884

3 quai de la monnaie

33800 BORDEAUX

ETATS FINANCIERS

Exercice du : 29/09/2023 au 31/12/2023

Comptes certifiés conformes, le président

DocuSigned by:

Alexandre UTHASTE

60E02E9767A341B...



(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		2884		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		3 quai de la monnaie		33800 BORDEAUX			
SIRET		9 8 0 1 4 5 4 5 2 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		3		Durée de l'exercice précédent* <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF				Brut			
				Amortissements-Provisions			
				Net			
				1			
				2			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040	191 000	042		191 000	
	Total I (5)	044	191 000	048		191 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances {	Clients et comptes rattachés *	068	1 800	070		1 800
		Autres* (3)	072	19 381	074		19 381
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	19 152	086		19 152	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	40 333	098		40 333	
	Total général (I + II)	110	231 333	112		231 333	
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		191 000		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		39 314		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		230 314		
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		488		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	300	532		
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		1 020		
Total général (I + II + III)				180	231 333		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2 884

Société par actions simplifiée au capital de 191 000 euros
Siège social : 3 QUAI DE LA MONNAIE, 33800 BORDEAUX
980 145 452 RCS BORDEAUX

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'Associé Unique décide d'affecter **le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 39 313,75 euros de la manière suivante :**

Origine

Bénéfice de l'exercice 39 313,75 euros

Affectation

Dotation partielle de la réserve légale (5% du bénéfice) 1 965,69 euros

Solde restant à affecter

37 348,06 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 37 348,06 euros.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

Monsieur Alexandre LATASTE

DocuSigned by:
Alexandre LATASTE
60E02E9767A341B...

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2884

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	300
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	300
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2884		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :29/09/2023.....		et clos le :31/12/2023.....	
Durée en nombre de mois		3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 9 8 0 1 4 5 4 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2884

ADRESSE (voie) 3 quai de la monnaie

CODE POSTAL 33800 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination LE VESTIAIRE

N° SIREN (si société établie en France) 792763054 % de détention 44,96

Adresse : N° 3 Voie Quai de la Monnaie

Code Postal 33000 Commune BORDEAUX Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 2884

Numéro de siret 98014545200010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 29/09/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
FACTURE CAEC FOURN FACTURES NON PARVENUES	488
Total des charges à payer	488

Désignation de l'entreprise 2884

Numéro de siret 98014545200010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 29/09/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise 2884

Numéro de siret 98014545200010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	98014545200010	7022Z
2884 3 quai de la monnaie 33800 BORDEAUX	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	1 546
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 €x durée de l'exercice (en mois/12)	10 861
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	1 546
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		1 546
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.